

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le
préavis municipal No 07/2016**

**Acquisition et installation de quatre panneaux lumineux graphiques et mise
en place d'un service d'information communal**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de Monsieur Jacques Isely, pour examiner ce préavis :

- Le 31 mai 2016, en présence de Madame Geneviève Hochstrasser, Municipale en charge de ce dossier,
- Le 15 juin 2016 pour la finalisation du rapport.

Nous remercions Madame la Municipale Geneviève Hochstrasser pour les renseignements donnés, et les réponses aux nombreuses questions posées par la Commission des Finances.

Examen du préavis

Le projet global permettra, de la part des autorités communales et des sociétés locales, une meilleure transmission de l'information à la population transitant par les principaux axes routiers de la Commune.

Il mettra en avant le logo de la Commune et celui de « Cité de l'énergie ».

Il répond à une volonté de modernisation et de flexibilité de la transmission de l'information et de la communication entre la Commune et ses citoyens.

La Commission des Finances relève que le projet avait été évoqué lors de la séance de mars 2015, pendant la phase de tests d'un panneau similaire. Elle trouve dommage que la remarque de Monsieur Olivier Weber, Conseiller communal et Président des sociétés locales fortement concernées par cette acquisition, ne trouve aucune suite dans ce préavis. En effet, la décision quant au choix des panneaux, autre que monochromes, semblait faire l'objet d'une étude. Hors, le préavis ne fait aucune mention des motivations du modèle choisi. Il justifie néanmoins la sélection du partenaire, la société Signal, afin d'avoir la certitude de bénéficier d'un service après-vente, ce qui en soit est un point positif.

Du point de vue des finances ce préavis comprend 2 parties distinctes.

Partie I

Un investissement de CHF 58'220.- afin de financer les travaux d'aménagement et de pose de 4 panneaux lumineux graphiques, à amortir en une fois par le compte de réserve générale (9282.10).

La composante « raccordements électriques » nous est apparue élevée, du fait des choix des emplacements « déjà équipés » en électricité. Madame Geneviève Hochstrasser nous a donné le détail, qui est dû pour la moitié à la taxe de raccordement des Services Industriels. L'ensemble des montants mentionnés, en dehors du poste « divers imprévus », a fait l'objet de soumissions rentrées. Compte tenu de ces renseignements, la Commission n'a pas d'autres remarques quant au montant.

- La Commission des Finances a régulièrement fait part de sa désapprobation d'amortir directement des investissements par des comptes de réserve (au bilan) et ainsi d'éviter de passer par les comptes de fonctionnement, qui s'en trouvent faussement embellis. Bien que dans le cas présent, le montant soit peu significatif, la Commission des Finances propose d'amender le préavis, et suggère de terminer le paragraphe concerné par « ou par voie d'emprunt. **L'amortissement interviendra en une fois**

par prélèvement sur le compte de fonctionnement 230.3311 « Amortissements obligatoires, ouvrages de génie civil ».

Partie II

Prendre acte d'une augmentation des budgets 2017 et suivants du compte 610.3143.00 – Signalisation routière - de CHF 20'200.- environ, afin de financer la location des panneaux, et d'un montant proportionnel sur 2016 suivant la date d'installation des panneaux.

La location offre deux avantages. Le premier est de bénéficier d'une maintenance et d'éventuelles évolutions technologiques durant les 45 mois du contrat de location. Le second tient à la volonté de limiter les investissements en regard de l'endettement déjà élevé de la commune et des investissements futurs.

Toutefois, la Commission des Finances tient à préciser, que les panneaux restent la propriété de la société qui nous les loue, qui n'est pas la même que celle qui les vend. Il faut donc comprendre que le contrat présenté dans le préavis, qui a une durée de 45 mois, devra être renouvelé en 2020, ou alors qu'un investissement devra être réalisé à ce moment là, à moins que la Municipalité n'abandonne ce système d'information. La location aura un coût de CHF 69'400.-, l'achat CHF 67'000.-. Il est également à relever que de tels panneaux sont encore en fonction (dans d'autres lieux) et donnent satisfaction après 8 à 10 années d'utilisation. La Commune peut donc espérer utiliser ces panneaux pour une durée supérieure à 45 mois (durée du contrat de location).

Compte tenu de ces éléments, la commission des finances se pose la question du choix opéré (location), cela d'autant plus que l'impact sur les liquidités n'est pas très significatif, surtout en comparaison des investissements à venir.

Convaincue qu'un système d'information moderne et permettant une information rapide doit être installé, la Commission des Finances propose d'amender le premier paragraphe de la décision du préavis comme suit :

D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter 4 panneaux lumineux de la marque Elaris, de lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 67'000.- TTC, montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra en une fois par prélèvement sur le compte 610.3311 à créer « Amortissements signalisation » ou sur le compte 230.3311 « Amortissements obligatoires, ouvrages de génie civil ».

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'accepter le préavis avec les 2 amendements à savoir :

- **D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter 4 panneaux lumineux de la marque Elaris, de lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 67'000.- TTC, montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra en une fois par prélèvement sur le compte 610.3311 à créer « Amortissements signalisation » ou sur le compte 230.3311 « Amortissements obligatoires, ouvrages de génie civil ».**
- **D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer les travaux de raccordements électriques et de génie civil pour l'installation des quatre panneaux lumineux et de lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 58'220.-, montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra en une fois par prélèvement sur le compte de fonctionnement 230.3311 « Amortissements obligatoires, ouvrages de génie civil ».**

Suivi des préavis d'investissements 2016

Marge d'autofinancement au budget 2016			4'162'043.-
Montant des investissements déjà accordés en 2016			4'855'000.-
Préavis du jour selon rapports COFIN			220'220.-
Préavis 06/2016	Carrefour Ch. du collège / Rte de Lausanne	95'000.-	
Préavis 07/2016	Panneaux lumineux & service d'information communal	67'000.- 58'220.-	

Le Mont-sur-Lausanne, le 15 juin 2016

Le Président

Jacques Isely


.....

Les Membres :

Elisabeth Corbaz


.....

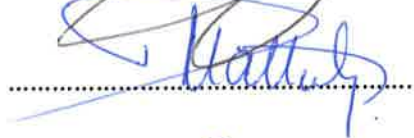
Nadège Longchamp


.....

Stephan Leoni


.....

Patrick Mattenberger


.....

Yves Menétrey


.....

Rapporteur :

Cédric Mottier


.....